

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 17 novembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 20 novembre 2017

N° 17-11-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2017

OBJET :
SIEL – Remplacement des lampes pour mise en valeur de la façade de la mairie

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Marc ALVES à Svitlana PRESSENSE – Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17_11_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2017
Publication : 17/11/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – REMPLACEMENT LAMPES MISE EN VALEUR FACADE MAIRIE

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement des lampes pour mise en valeur de la façade de la mairie.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Remplacement lampes mises en valeur façade mairie	3 582 €	95.0%	3 403 €	0 €
TOTAL	3 582 €		3 403 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de "Remplacement lampes mise en valeur façade mairie", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17_11_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2017

Publication : 17/11/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 novembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.